



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 13715

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le bilan de demi-mandature du conseil économique et social de la région Île-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le conseil économique et social de la région Île-de-France préconise d'aider les jeunes à construire un projet personnel et professionnel en développant une stratégie d'information et d'explication sur les lieux de vie et dans les familles. Il le remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'orientation scolaire et professionnelle se construit sur plusieurs années tout au long de la scolarité. La loi 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et autres professionnels compétents ; les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. Des actions sont proposées au collège et au lycée afin que les élèves préparent dans les meilleures conditions, avec les professeurs, les conseillers d'orientation-psychologues et l'ensemble des représentants de la communauté éducative, leur poursuite d'études et leur avenir professionnel. En amont des choix d'orientation, le ministère de l'éducation nationale entend assurer aux jeunes et à leurs familles une information complète sur les métiers et les formations qui y conduisent. Les actions qui sont menées en classe de 3e (séquence d'observation en milieu professionnel, entretien personnalisé d'orientation conduit par les professeurs principaux en classe de 3e et enseignement optionnel de découverte professionnelle au collège) doivent permettre de soutenir l'ambition scolaire des élèves et d'ouvrir l'horizon des possibles, spécialement en direction de ceux qui ont le plus besoin de l'appui de l'institution scolaire. Elles seront renforcées à la rentrée prochaine par la mise en place d'un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves, qui débutera dès la classe de 5e et se poursuivra tout au long de leur scolarité. Il s'agit de proposer à tout élève des activités permettant de les inscrire dans une dynamique d'exploration du monde du travail et des métiers. Dans cette perspective, des visites d'information et des rencontres de professionnels seront organisées en classe de 5e dès la rentrée 2008 et généralisées à la rentrée 2010. En classe de 4e, une journée dans un établissement scolaire sera intégrée dans le parcours. En classe de 3e, les entretiens personnalisés d'orientation, les séquences d'observation en milieu professionnel contribuent à la dynamique du parcours, et l'option de découverte professionnelle est désormais proposée à tous les collèges. Au lycée, tout élève de 1re bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation ainsi que d'une journée dans un établissement d'enseignement supérieur. L'accompagnement des élèves au lycée pour la préparation du baccalauréat et de l'orientation postbac est renforcée avec l'instauration d'un conseil de classe de terminale consacré à l'orientation, dans le cadre de la mise en oeuvre de la procédure d'orientation active (circulaire du 22 janvier 2008) qui développe la liaison lycée-enseignement supérieur. La circulaire du 25 août 2006 sur le rôle et la place des parents, membres à part

entière de la communauté éducative, rappelle le droit d'information des parents, qui se traduit notamment par l'accès des familles aux informations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Les parents, impliqués dans la construction et le soutien du parcours de formation de leur enfant, jouent un rôle majeur dans l'orientation. Ainsi, l'accès aux données relatives à l'orientation, la formation, l'emploi, l'insertion doit leur être facilitée pour leur permettre d'accompagner et d'aider leur enfant dans leur choix. Ils sont d'ailleurs associés aux entretiens personnalisés d'orientation de 3e et de 1re. Dans ce cadre, des réunions, des rencontres avec les autres membres de la communauté éducative sont organisées spécifiquement pour les parents dans les autres établissements pour expliciter l'organisation du système éducatif, le fonctionnement de l'orientation et informer sur les études et les métiers. Les parents sont également destinataires de documents diffusés gratuitement par l'ONISEP aux paliers d'orientation (3e, terminale). L'implantation des centres d'information et d'orientation au sein des territoires permet d'être au plus près des demandes des usagers grâce à la proximité d'un service ouvert et la présence de conseillers d'orientation-psychologues dans tous les établissements publics du second degré. Les directeurs de centre d'information et d'orientation tissent, ainsi, des liens utiles avec tous les acteurs locaux et sont disponibles pour des actions partenariales d'information.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13715

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2007, page 8133

**Réponse publiée le :** 19 août 2008, page 7185